



Núméro de Révision: 005.0

Date de sortie: 02/23/2024

1. PRODUIT ET ENTREPRISE IDENTIFICATION

Désignation de l'article:	LePage Marine Epoxy 25ml Resin	Numéro IDH:	1442483
Type de produit/utilisation:	Résine époxyde	numéro d'item	1880793_1442483
Restriction d'utilisation:	Non identifié	Région:	Canada
Raison sociale:	Votre contact:		
Henkel Canada Corporation	Téléphone: +1 (905) 814-6511		
Meadowpine Boulevard 2515	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE D'URGENCE:		
Mississauga, Ontario L5N 6C3	MÉDECIN : Centre Anti-Poison		
	1-877-671-4608 (appel à frais virés)		
	ou 1-303-592-1711		
	TRANSPORT: CHEMTREC: 1-800-424-9300		
	1-703-527-3887(appel à frais virés)		
	Internet: www.henkelna.com		

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

VUE D'ENSEMBLE DE TOUS LES CAS D'URGENCE

ATTENTION: PROVOQUE UNE IRRITATION CUTANÉE.
PEUT PROVOQUER UNE ALLERGIE CUTANÉE.
PROVOQUE UNE SEVERE IRRITATION DES YEUX.
RISQUE PRESUME D'EFFETS GRAVES POUR LES ORGANES A LA SUITE D'EXPOSITIONS REPETEES OU D'UNE EXPOSITION PROLONGEE.

CLASSE DE RISQUE	CATEGORIE DE RISQUE
IRRITATION CUTANÉE	2
IRRITATION DES YEUX	2A
SENSIBILISATION DE LA PEAU	1

PICTOGRAMME(S)



Conseils de prudence

Prévention:	Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Laver soigneusement la zone affectée après la manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux et du visage.
Intervention:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés.
Stockage:	Non prescrit

Numéro IDH: 1442483

Nom du produit: LePage Marine Epoxy 25ml Resin

Élimination: Mettre le contenu et/ou le récipient au rebut conformément aux règlements fédéraux, nationaux, provinciaux et locaux.

La présente classification satisfait au Règlement sur les produits dangereux du Canada (SIMDUT 2015) et se conforme aux dispositions du Système général harmonisé (SGH) de classification et d'étiquetage des produits chimiques des Nations Unies.

Voir section 11 pour information supplémentaire sur la toxicologie.

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses	Numéro CAS	Poids %*
Résine époxyde	Propriété	60 - 70
Quartz (SiO ₂)	14808-60-7	20 - 30
Carbonate de calcium	471-34-1	5 - 10
Calcaire	1317-65-3	1 - 5
Silane substitué	Propriété	0.1 - 1

*Les pourcentages exacts peuvent varier ou constituer un secret commercial. L'intervalle de concentration est fourni pour aider les utilisateurs à assurer les protections appropriées.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

Inhalation:	Amener au grand air. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec la peau:	Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau (avec du savon, s'il est disponible). Si des symptômes se manifestent et persistent, consultez un médecin.
Contact avec les yeux:	Rincer immédiatement les yeux à grande eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
Ingestion:	NE PAS faire vomir à moins qu'un membre du personnel médical ne vous ait enjoint de le faire. Appeler immédiatement un médecin.
Symptômes:	Voir la section 11.
Indication pour le médecin:	Traiter en tenant compte des symptômes et en apportant un soutien.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié:	Eau pulvérisée (brouillard), mousse, poudre extinctrice ou dioxyde de carbone.
Procédures spéciales de lutte contre l'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et une panoplie complète de protection telle qu'une tenue de nettoyage. En cas d'incendie, refroidir les récipients exposés avec de l'eau vaporisée.
Feu inhabituel ou risques d'explosion:	Les conteneurs clos sont susceptibles de se briser (en raison de la pression accumulée) en cas d'exposition à une chaleur extrême.
Produit ou gaz issus de la combustion:	Oxydes de carbone. Acides. Vapeurs irritantes. Des fumées toxiques.

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Utiliser la protection personnelle recommandée à la section 8, isoler la zone dangereuse et refuser l'accès au personnel inutile et non protégé.

Mesures de protection de l'environnement: Ne pas laisser le produit entrer dans les égouts ou les voies d'eau.

Méthodes de nettoyage:

Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection personnelle approprié. Voir la section 8 « Contrôles de l'exposition / Protection personnelle » avant le nettoyage. Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation:

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou la buée. Bien se laver après la manutention. Assurer une ventilation adéquate. Garder le récipient fermé.

Stockage:

Garder dans un endroit frais, bien ventilé, à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Garder le récipient bien fermé jusqu'à utilisation. Protéger contre la lumière solaire.

Durée de Conservation Déclaration: Non disponible

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Les employeurs devraient accomplir une évaluation de tous les lieux de travail pour déterminer le besoin, et du choix, des commandes appropriées d'exposition et le matériel de protection pour chaque tâche effectuée.

Substances dangereuses	ACGIH TLV	OSHA PEL	AIHA WEEL	Autre
Résine époxyde	Rien	Rien	Rien	Rien
Quartz (SiO ₂)	0.025 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire.	0.05 mg/m ³ TWA (Poussière alvéolaire) (Poussière alvéolaire) 0.025 mg/m ³ OSHA_ACT (Poussière alvéolaire) 0.05 mg/m ³ PEL Poussière alvéolaire 2.4 MPPCF TWA Respirable. 0.1 mg/m ³ TWA Respirable.	Rien	Rien
Carbonate de calcium	10 mg/m ³ TWA poussière totales 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA particules inhalables	15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ TWA poussière totales 50 MPPCF TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire. 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Calcaire	10 mg/m ³ TWA particules inhalables 3 mg/m ³ TWA particules alvéolaires 10 mg/m ³ TWA poussière totales	5 mg/m ³ PEL Fraction alvéolaire. 15 mg/m ³ PEL poussière totales 5 mg/m ³ TWA Fraction alvéolaire. 50 MPPCF TWA poussière totales 15 mg/m ³ TWA poussière totales 15 MPPCF TWA Fraction alvéolaire.	Rien	Rien
Silane substitué	Rien	Rien	Rien	Rien

Remarques sur la conception des installations techniques:

Utiliser une ventilation par aspiration à la source s'il y a possibilité de dépasser les limites d'exposition aux microbes aérologènes établies.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé NIOSH s'il y a possibilité de dépasser la ou les limites d'exposition établie(s).

Protection des yeux:

Des lunettes étanches ou des lunettes de sécurité munies d'un écran latéral.

Protection de la peau:

Gants étanches, résistants aux produits chimiques.

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat physique:

Liquide

Couleur:

Havane

Odeur:

Époxy

Seuil de détection d'odeur:

Non disponible

Valeur pH:

Non applicable, Le produit est non soluble (dans l'eau)

Pression de vapeur:	0.0000001 Pa (20 °C (68°F))
Point / zone d'ébullition:	> 300 °C (> 572°F)
Point/domaine de fusion:	Non applicable, Le produit est un liquide.
Densité de vapeur:	> 1 20 °C
Point d'éclair:	> 200 °C (> 392°F)
Inflammable/Limites inférieures d'explosion:	Non disponible
Inflammable/Limites supérieures d'explosion:	Non disponible
Température d'auto-inflammation:	Non disponible
Inflammabilité:	Le produit n'est pas inflammable.
Taux d'évaporation:	Non disponible
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Solubilité dans l'eau:	Insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non disponible
Teneur VOC:	0.42 %
Viscosité:	Non disponible
Température de décomposition:	Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité:	Stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.
Réactions dangereuses:	Néant dans des conditions normales de traitement.
Produits de décomposition dangereux:	Non disponible
Produits incompatibles:	Acides. Des bases fortes. Des oxydants forts. Amines.
Réactivité:	Non disponible
Conditions à éviter:	Stockez loin des matériaux incompatibles.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition pertinentes: Yeux, Inhalation, Peau

Effets potentiels sur la santé

Inhalation:	Légère irritation des voies respiratoires. L'abrasion de la matière durcie, par ponçage ou meulage par exemple, peut dégager des particules respirables de quartz de silice, un risque de cancer par inhalation. L'utilisation normale du produit ne cause pas un tel dégagement.
Contact avec la peau:	Peut causer une réaction allergique de la peau. Irritation modérée de la peau. Démangeaisons. Rougeur.
Contact avec les yeux:	Irritation modérée des yeux. Larmolement excessif.
Ingestion:	Non prévu dans des conditions normales d'utilisation.

Substances dangereuses	LC50s et LD50s	Effet immédiat et retardé sur la santé.
Résine époxyde	Rien	Allergène, Irritant
Quartz (SiO ₂)	Rien	Système immunitaire, Poumon, Quelques éléments de preuve de cancérogénicité
Carbonate de calcium	Oral LD50 (Rat) = 6,450 mg/kg Oral LD50 (Souris) = 6,450 mg/kg CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 3 mg/l	Poussières nuisibles
Calcaire	Rien	Poussières nuisibles
Silane substitué	CL50 par inhalation (Rat, 4 h) = > 5.3 mg/l	Allergène, Irritant

Substances dangereuses	NTP cancérigène	IARC cancérigène	OSHA cancérigène (Spécifiquement réglementé)
Résine époxyde	Non	Non	Non
Quartz (SiO ₂)	Connu pour être cancérigène pour l'homme.	Groupe 1	Oui
Carbonate de calcium	Non	Non	Non
Calcaire	Non	Non	Non
Silane substitué	Non	Non	Non

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Information écologique: Nocif pour les organismes aquatiques.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Information exigée est pour pour les produits inutilisés uniquement.

Méthode de rejet recommandée: Suivre tous les règlements municipaux, provinciaux et fédéraux concernant l'élimination.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Les informations relatives au transport fournies dans cette section s'appliquent seulement au matériau lui-même/à la formulation elle-même et elles ne sont pas spécifiques à aucun emballage/à aucune configuration.

Transport du Canada de Marchandises Dangereuses-Terre

Nom d'embarquement correct:	Non réglementé
Division:	Rien
Numéro d'identification:	Rien
Groupe d'emballage:	Rien

Transport aérien (ICAO/IATA)

Nom d'embarquement correct:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Epoxy resin)
Division:	9
Numéro d'identification:	UN 3082
Groupe d'emballage:	III

Transport maritime (IMO/IMDG)

Nom d'embarquement correct: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Epoxy resin)
Division: 9
Numéro d'identification: UN 3082
Groupe d'emballage: III
Polluant marin: Epoxy resin

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Information sur la réglementation Canadienne

Statut LCPE LIS/LES: Tous les composants sont inscrits sur la liste intérieure des substances ou en sont exempts.

Information sur la réglementation des Etats Unis

État de l'inventaire TSCA 8 (b): Tous les composants sont répertoriés comme actifs ou sont exempts d'inscription dans l'inventaire TSCA (Toxic Substances Control Act).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la précédente version dans les paragraphes:
Cette fiche de données de sécurité contient des changements par rapport à la version précédente à la ou aux sections : 2

Préparé par: Sécurité des Produits et Affaires Réglementaires

Date de sortie: 02/23/2024

DÉMENTI Les données ci-jointes sont fournies à titre d'information seulement et sont jugées dignes de foi. Toutefois, la société Henkel Corporation n'assume la responsabilité d'aucun résultat obtenu par des personnes dont elle ne contrôle pas les méthodes. Il incombe à l'utilisateur de déterminer si les produits Henkel ou les méthodes de production mentionnées dans le présent document conviennent à un usage particulier. Il lui incombe aussi de prendre les précautions nécessaires pour protéger les biens et les personnes contre tout risque qui pourrait se produire au cours de la manipulation et de l'utilisation de l'un ou l'autre des produits de Henkel Corporation. À la lumière de ce qui précède, la société Henkel Corporation décline toute responsabilité, tacite ou expresse, incluant mais ne se limitant pas à la garantie implicite de qualité marchande et de conception à une fin spécifique découlant de la vente ou de l'usage des produits de Henkel Corporation. Henkel Corporation décline aussi toute responsabilité pour tout dommage indirect, quel qu'il soit, y compris un manque à gagner.

Cette Fiche de Données de Sécurité a été générée en fonction du Règlement Canadien sur les produits dangereux (SIMDUT 2015) et fournit des renseignements conformément à la loi Canadienne seulement. Aucune garantie ou représentation de quelque nature que ce soit n'est donnée en ce qui concerne les lois de fond ou d'exportation de toute autre juridiction ou pays. Veuillez confirmer que les informations fournies dans le présent document sont conformes à la législation sur l'exportation ou à toute autre loi de toute autre juridiction avant l'exportation. Veuillez contacter Henkel Product Safety and Regulatory Affairs pour une assistance supplémentaire.